

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Date de la convocation
06.12.2022

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 15
Votants 15

L'an deux mille vingt deux,
le 12 décembre,
à 18 H 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme MOUSSEAU Laurence, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, M. DOUX, Mme ENON, Mme LIEBOT, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. TOURAINE, M. FORTIN, M. LAMBERT, Mme MIRALTO, Mme ETOURNEUX, Mme VAY, Mme POUZIN, Mme BOURGERIE.

ABSENTS ET EXCUSES :

M. DAZAS, Mme MAUBERGER.

OBJET DE LA DELIBERATION :

CHANTIER D'INSERTION : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

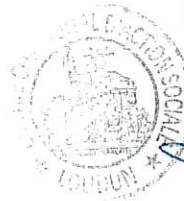
Comme chaque année depuis la création du chantier, il convient de déposer les demandes de subventions et d'aides financières auprès de l'État et du Conseil Départemental de la Vienne.

- Le dossier de conventionnement pour l'aide aux postes, auprès de la DDETS devra être adressé avant le 15 janvier 2023,
- Le dossier pour l'aide au financement des CDDI auprès du Département de la Vienne devra être déposé avant le 31 décembre 2022,
- Le dossier pour l'aide financière pour la mise en valeur et de la restauration du petit patrimoine au titre de l'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA devra être déposé auprès du Département avant le 31 décembre 2022, pour un montant de 10 500 €.

Après examen, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, émettent avis favorable sur cette proposition et autorisent Monsieur le Président ou sa représentante à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,
Laurence MOUSSEAU



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : ... 16 DEC. 2022 ...

Publié le : 19. DEC. 2022 ...

Notifié le :